

Démarche : Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)
Organisme : Mission des examens (Mirex) Nord-Ouest

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette télé-procédure permet de demander une avance sur frais de déplacement dans le cadre d'une convocation à un examen. Effectuez une demande par convocation.

Demande d'avance sur frais pour les missions d'examen (Mirex Nord Ouest)

Vous êtes convoqué(e) pour une mission « examen » et vous souhaitez obtenir une avance sur frais, veuillez renseigner le formulaire ci-après et joindre les pièces demandées

- Ce formulaire ne concerne que les avances de frais pour les centres d'examen organisés par la MIREX Nord-ouest.
- Les avances sur frais ne concernent pas les convocations pour de la surveillance ou de l'assistance à candidat sur les centres écrits.
- Sont éligibles aux avances sur frais les convocations relevant des centres pour les épreuves orales et pratiques, et les centres de corrections (épreuves ponctuelles terminales).
- Une seule demande par convocation, si vous souhaitez obtenir plusieurs avances sur frais parce vous êtes convoqué plusieurs fois, il faudra remplir un nouveau formulaire
- Référence : NS DGER/SDPFE/2023-342 du 24/05/2023

Tarifs de remboursement en vigueur

- Repas = 20€ (tarif forfaitaire, pas de justificatif à fournir)
- Nuitée (petit déjeuner compris) = en fonction du lieu de convocation (120€ pour les "GRANDES VILLES" / 140€ pour Paris / 90€ pour les autres villes) --> Facture nominative obligatoire.

Pour le remboursement des nuitées, il se fait en fonction du lieu de convocation et non pas en fonction du lieu de réservation de l'hébergement.

- Billet de train : remboursement intégral en fonction du prix --> Présentation du billet ou d'un justificatif sur lequel est indiqué le prix du voyage.
- Kilomètres : remboursement en fonction de la puissance fiscale du véhicule (0,32€ entre 0 et 5CV / 0,41€ entre 6 et 7CV / 0,45€ pour 8CV et plus). En cas d'absence de la carte

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)
grise, le tarif le plus bas est appliqué.

Questions, commentaires

Si vous avez une questions à poser concernant les avances sur frais, merci de remplir le champ et nous vous répondrons.

Veuillez renseigner votre numéro de sécurité sociale

les 15 chiffres figurant sur la carte vitale.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Veuillez joindre une copie de votre RIB

Le RIB sert à vérifier si vos coordonnées bancaires n'ont pas été modifiées par rapport à d'éventuelles convocation lors de sessions antérieures.

2) Déclaration des frais de déplacement

Préciser le nombre de nuitées

Renseigner 0 si le déplacement ne prévoit pas de nuitées à vous rembourser.

Le montant pour repas du soir est ajouté à l'avance sur frais en fonction du nombre de nuitées déclarées.

Sélectionner le moyen de transport

Choisissez le moyen de transport que vous utiliserez pour vous rendre sur le lieu de votre convocation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Voiture personnelle

Voiture administrative

Train

Covoiturage (en tant que co-voituré)

En tant que co-voituré, les frais kilométriques ne sont pas pris en charge.

Prix du billet de train

Indiquez le montant total du voyage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la copie de billets de train

Sur le billet (ou sur le justificatif d'achat) doit être obligatoirement indiqué le prix du voyage.

Puissance fiscale du véhicule utilisé

Voir champ P6 sur votre carte grise.

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la copie de la carte grise de votre véhicule personnel.

Si la carte grise n'est pas fournie, le tarif le plus bas sera appliqué.

Nombre de kilomètres Aller - Retour

Le nombre de kilomètre est donné à titre indicatif.

Le calcul réel de kilomètre sera calculé en machine lors de l'instruction de votre ordre de service, une fois la mission effectuée.

Coût du péage

Renseigner 0 si le trajet ne prévoit pas de péage.

3) Identification du centre d'examen et convocation

Sélectionner le département du centre d'examen / "Commission choix de sujet" / CNCC BTSA

CNCC BTSA / Contrôle a posteriori

CNCC BTSA GDEA et Contrôle a posteriori

Commission choix de sujets

Commission choix de sujets

14

BAC PRO - CGEA - E3/E7 - S14230 - LPA de Vire

BAC PRO - CTRL - S14230 - LPA de Vire

CAPa - MA & JP - E4.1 - S14K03 - Site de Caen Institut Lemonnier

18

BAC PRO - CTRL - F18110 - LEGTA Bourges Le Subdray

22

B1SA - AP - E2/E3/E7 - E22311 - LEGTA Merdrignac

BAC PRO - SAPAT - E6 - E22510 - LEGTA Caulnes

CAPa - SAPVER - E4.1 - E22K15 - LEPPA Xavier Grall de Loudéac

BAC PRO - AE - E6 - E22L08 - MFREO de Loudéac

27

B1SA - AP - E2/E3/E7 - S27410 - LEGTA Evreux

CAPa - SAPVER & JP - E3/E4/E5/E7 - S27460 - CFA horticole de l'Eure

29

B1SA - GPN - E3/E71 - E29211 - Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix

BAC PRO - CGEA - E3/E7 - E29L61 - MFREO de Pleyben

35

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)

BAC PRO - CORRECTIONS - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

BAC TECHNO - A1 - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

B1SA - AQUA - E6 - MIREX - NO - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

CAPa - CORRECTION & DELIBERATION - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

B1SA - AP - E2/E3/E5/E7 - E35110 - LEGTA Théodore Monod Rennes Le Rhei

CAPa - JP - E5/E7 - E35230 - LPA Saint Aubin du Cormier

36

CAPa - MA - E3 à E7 - F36160 - CFA de l'Indre

BAC PRO - CGEA - E5/E6 - CGEH - E3/E6/E7 - F36K02 - LAP de Saint Cyran du Jambot

37

B1SA - VO - E7 - E8 - E6 - E2 - F37110 - LEGTA Tours Fonlettes

41

BAC PRO - CTRL - F41110 - Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire

BAC PRO - AP - E6/E7 - F41160 - CFA du Loir et Cher

44

B1SA - AQUA - E2/E3/E5/E7 - T44030 - LPA Guérande

B1SA - AP - E2/E3/E7 - T44110 - LEGTA Saint Herblain

BAC PRO - AP/CPH - E3/E6/E7 - T44160 - CFA de Loire Atlantique

45

B1SA - GPN - E6 - F45111 - Site des Barres du LEGTA Le Chesnoy Les Barres

BAC PRO - CGEA - E3/E5/E6/E7 - F45260 - CFA du Loiret

49

BAC PRO - CTRL - T49110 - LEGTA Angers Le Fresne

BAC PRO - CPH - E6 - T49L35 - MFREO de Chalonnes

50

B1SA - ACSE - E7 - S50330 - LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët

53

B1SA - PA - E6 - T53110 - T53110 - LEGTA Laval

CAPa - LCE - E4.1 - T53160 - CFA de la Mayenne

56

BAC PRO - CTRL - E56110 - LEGTA le gros chêne à Pontivy

BAC TECHNO - A2 - E56110 - LEGTA le gros chêne à Pontivy

61

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)

BAC TECHNO - A2 - S61110 - LEGTPA Sées

B1SA - GPN - E2/E3/E71 - S61110 - LEGTPA Sées

BAC PRO - SAPAT - E6 - S61230 - LPA Alençon

72

B1SA - GF - E7 - T72110 - LEGTA Le Mans

B1SA - CORRECTION - T72110 - LEGTA Le Mans

BAC PRO - SAPAT - E3/E6/E7 - T72230 - LPA Brette les Pins

74

B1SA - AQUA - E3/E5/E7 - X74K16-Site de Poisy de l'ISETA de Poisy

76

BAC PRO - SAPAT - E6 - S76130 - Site de Neufchâtel en Bray du LPA du Pays de Bray

BAC PRO - CTRL - S76L25 - MFREO de Totes

85

B1SA - GPN - E71 - T85110 - LEGTPA La Roche sur Yon

Date de la convocation

Indiquer ici la date du 1er jour de convocation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la convocation

Si le centre de convocation ne correspond pas au centre indiqué dans le champ précédent, la demande ne sera pas prise en compte.